

Règlement de manoeuvre de l'Artillerie

Type de contenu : Texte

Titre(s) : Règlement de manoeuvre de l'Artillerie : 1e partie, Titre VII m . Unités armées du matériel de 194 G.P.F. sur chenilles, service des pièces, Approuvé par le Ministre de la Guerre le 30 août 1925

Auteur(s) : France Ministère de la guerre (1791-1936)

Adresse bibliographique : Paris : Impr. Nat., 1925

Description matérielle : 1 vol. (47 p.) ; 19 cm